



OPTIMUM

Culture générale

TOUT EN UN

- Concours administratifs de catégories A et B
- Classes préparatoires
- Sciences Po – IEP
- Universités

Hubert **Borde**



Culture générale

 PTIMUM

Collection dirigée par Fabien Fichaux

Culture générale

Hubert Borde

Docteur en philosophie

Professeur de culture générale et sciences sociales (Paris)



ISBN 9782340-052130
©Ellipses Édition Marketing S.A., 2018
32, rue Bargue 75740 Paris cedex 15



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2° et 3°a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Introduction générale : à qui s'adresse cet ouvrage ?

Ce manuel tout-en-un se présente comme une préparation à l'épreuve écrite de « culture générale » ou « composition sur un sujet d'ordre général » des concours administratifs de catégories A et B, en particulier des trois fonctions publiques permettant le recrutement aux emplois suivants :

- les corps de niveau A recrutés *via* les concours de l'ENA et des IRA ;
- les magistrats ;
- les greffiers en chef ;
- les administrateurs et attachés territoriaux ;
- les directeurs d'hôpital ;
- les attachés d'administration hospitalière ;
- les directeurs d'établissement sanitaire social et médico-social ;
- les corps d'inspecteurs (jeunesse et sports ; action sanitaire et sociale ; travail) ;
- les administrateurs de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
- les conseillers et secrétaires des affaires étrangères ;
- les commissaires et officiers de police ;
- les commissaires des armées ;
- les officiers de gendarmerie ;
- les directeurs des services pénitentiaires ;
- les directeurs et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Cette composition est une épreuve originale et spécifique qui permet d'apprécier les connaissances du candidat, sa capacité à réfléchir en utilisant ses connaissances et à les mettre en forme. Elle doit consister en une démonstration fondée sur des idées claires et pertinentes, articulées selon un plan précis et appuyées sur des connaissances que l'on peut rattacher aux trois domaines de savoirs suivants :

- les disciplines littéraires, philosophiques, sociologiques, artistiques et scientifiques ;
- l'actualité (politique nationale et internationale, économie) ;
- la vie administrative, dans ses différents aspects juridique et budgétaire.

L'expression, souvent employée dans le langage courant, d'épreuve de « culture générale » peut de ce point de vue être trompeuse. Il ne s'agit pas ici d'une dissertation cloisonnée à une seule discipline (telle que l'histoire, l'économie ou

la philosophie), mais d'une composition sur une question que se pose la société et dont on doit aborder les différentes problématiques, à la lumière de plusieurs disciplines, en privilégiant spécialement les aspects administratifs et sociologiques et en cherchant des réponses administratives et politiques, toutes les fois que le sujet s'y prête.

L'ouvrage s'adresse aussi à tous ceux qui ont besoin d'éléments de culture générale et d'une méthodologie en vue d'une épreuve sur un sujet d'ordre général. Il peut être utile aux étudiants préparant les concours d'entrée à Sciences-Po (épreuve de *Littérature et philosophie* pour le concours de Sciences-Po Paris ; épreuve de *Composition sur un thème d'actualité* [dissertation à partir d'un dossier composé de plusieurs documents] pour le concours de l'IEP de Bordeaux).

L'épreuve de dissertation de culture générale vise, notamment, à évaluer chez les candidats les capacités de réflexion et d'argumentation, appuyées sur la lecture de grands textes. Ce sont ces deux caractéristiques (lecture de textes, réflexion argumentée) qui ont guidé l'écriture de ce livre pédagogique et universitaire. (1) D'une part, il procure aux étudiants de nombreux éléments de réflexion et d'argumentation, plus spécialement philosophiques. (2) D'autre part, il invite à lire les auteurs classiques, modernes ou contemporains, pour mieux pénétrer leurs pensées et le développement de leur propos. On vise ici à former l'esprit des étudiants à une réflexion autonome et éclairée tout à la fois, de sorte qu'ils soient capables de s'interroger, de produire une pensée cohérente en exploitant de manière pertinente des lectures fondatrices et structurantes.

On reproche parfois aux épreuves de culture générale de favoriser une culture de oui-dire. C'est assez vrai si l'étudiant n'a pas les lectures suffisantes, le recul nécessaire que peut et doit effectivement apporter les deux ou trois années qui suivent le baccalauréat. Voilà pourquoi ce livre est aussi une invitation à lire les ouvrages et les traités des auteurs *in extenso*. La bibliographie des auteurs classiques indiquée à la fin du livre rappelle des grands titres que les étudiants sont invités à lire, dont certains sont fort courts et tout à fait abordables, tout en étant substantiels et nourrissants. Il faut préférer une culture de première main faite de lectures approfondies à une culture de morceaux choisis ou de *name dropping* élaborée à partir de fiches (même si les fiches ont évidemment leur valeur, dans leur ordre et leur méthodologie propre).

Ce manuel comporte onze chapitres. Il y a tout d'abord un chapitre de méthodologie de la dissertation sur un sujet d'ordre général. Puis sont abordées, surtout d'un point de vue philosophique, diverses thématiques qui croisent nombre de questions politiques, économiques, sociales et sociétales : culture, histoire, religion, éthique, droit, État, utopie, société, échange, travail et technique.

Chaque chapitre thématique présente une même structure :

- un *cours* (à teneur plus spécifiquement philosophique) ;
- un *questionnaire* qui permet de vérifier l'acquis des connaissances du cours (avec corrigé en fin d'ouvrage) ;

- une *dissertation rédigée* de type concours ou un *plan détaillé* ;
- une *liste de questionnements et autres sujets possibles*.

On sait que l'effort de définition des termes et de clarification des notions est toujours à encourager chez les étudiants dans leur propos réflexif. Ce temps de la définition permet ensuite de construire de meilleurs raisonnements. L'ouvrage s'attache ainsi à la définition des termes employés (plusieurs définitions étant d'ailleurs possibles, selon les points de vue abordés, les angles formels considérés), que l'on retrouvera dans un glossaire à la fin de l'ouvrage.

On espère que cet ouvrage sera perçu comme une invitation à lire et à approfondir les penseurs qui font la richesse des cultures européennes et mondiales, pour *produire soi-même des pensées cohérentes et des réflexions stimulantes en vue d'une réussite*.

Méthodologie de la dissertation sur un sujet d'ordre général

I. Un sujet de culture générale

A. Introduction

Un sujet d'ordre général n'est pas un sujet technique relevant d'un seul champ disciplinaire, cloisonné et matérialisé (littérature, philosophie, droit, histoire, économie, etc.). Les thèmes proposés à la réflexion relèvent d'une très grande diversité de domaines dont les problématiques transversales peuvent se rapporter à de multiples centres d'intérêt (politique, économique, social, culturel). Le libellé du sujet peut être tellement imprécis qu'il ouvre tous les champs du possible dans son traitement.

Ce sont des sujets qui soulèvent de plus en plus des problématiques de société et, plus précisément, qui intéressent peu ou prou l'action publique, en prônant une réflexion sur le rôle de l'État et des collectivités territoriales. Nous pouvons parler de sujets « politiques », au sens noble du terme, ou de sujets susceptibles d'avoir une incidence sur les décisions prises par les détenteurs du pouvoir politique – internationaux, nationaux ou locaux. À ce propos, la réforme du concours d'accès à l'École nationale d'administration (ENA), entrée en vigueur à la session 2015, est symptomatique ; elle a réorienté l'épreuve de composition de culture générale dans le sens que nous avons indiqué, en la libellant de la façon suivante (Article 1^{er} de l'arrêté du 16 avril 2014 fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours internes d'entrée à l'ENA) : « Composition sur une question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société ». À la lumière des différents libellés de l'épreuve de composition, nous pouvons cerner deux grandes catégories de sujet de culture générale : ceux relatifs aux politiques publiques et ceux portant sur des problématiques de société.

Les sujets relatifs aux politiques publiques. La première catégorie concerne des sujets dont le champ est explicitement axé sur des problématiques relatives aux politiques publiques nationales ou locales. L'arrêté du 27 juillet 2012 déterminant la première épreuve écrite du concours externe d'accès aux IRA ainsi que le décret du 22 juin

2009 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux indiquent clairement la teneur des sujets et ce vers quoi doit tendre la culture générale. Pour accéder aux IRA, il faut être capable de rédiger une « composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel » (Article 1^{er}). L'arrêté du 18 juin 2014 fournit la liste des thèmes sur lesquelles peut porter le sujet de l'épreuve de composition du concours externe des IRA pour la session 2014 :

- le rôle de l'État en matière de politiques sociales ;
- le rôle de l'État en matière économique ;
- gestion publique et performance dans les services publics ;
- le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- développement durable et politiques publiques ;
- l'État et son organisation territoriale.

Pour devenir attaché territorial, il faut savoir rédiger « une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures) ».

Les sujets de société. La seconde catégorie de sujets porte sur des problématiques de société plus vastes intéressant le domaine social, économique, culturel, etc. L'énoncé s'apparente alors davantage au sujet de culture générale classique, proprement dit. Mais le champ d'analyse n'est pas dépourvu de lien avec les problématiques auxquelles sont confrontés les pouvoirs publics, aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

Plusieurs épreuves de composition font référence à ce type de sujet :

- « Composition portant sur un sujet relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociologiques et culturels en France et dans le monde. » (*École nationale supérieure de Sécurité sociale – EN3S*) ;
- « Composition portant sur les aspects sociaux, juridiques, politiques, économiques et culturels du monde actuel. » (*École nationale de la magistrature – ENM*)
- « Dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours. » (*Commissaire de police*) ;
- « Une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée. » (*Administrateur territorial*).

Cependant, quels que soient les sujets proposés, ils doivent être traités à l'aune de l'action des pouvoirs publics en y intégrant autant que possible des analyses sur la démarche adoptée ou susceptible d'être adoptée par les autorités publiques. En quoi les pouvoirs publics sont-ils concernés ? Quelles sont, en ce domaine, leurs responsabilités ? Quels sont leurs pouvoirs et leurs limites ? Autrement dit, dans le cadre d'un concours, un sujet d'ordre général est donné afin que le candidat puisse comprendre, analyser et apprécier l'action des pouvoirs publics.

B. Mobiliser ses connaissances

L'analyse d'un sujet d'ordre général fait appel à un foisonnement de connaissances relevant de ce qu'il est convenu d'appeler la « culture générale ». Mais la professionnalisation des épreuves des concours a eu pour conséquence d'orienter et de circonscrire la culture générale vers des thématiques intéressant les pouvoirs publics. Les connaissances à mobiliser ont donc un socle de culture administrative que le candidat ne doit pas négliger. Le jury attend qu'il s'interroge sur les enjeux du sujet du point de vue des pouvoirs publics. Nous pouvons alors parler d'une « culture administrative » dans la mesure où la connaissance des institutions publiques, de leurs compétences, des enjeux et des difficultés les concernant est indissociable des connaissances plus larges de culture générale.

Une culture générale pluridisciplinaire. Les connaissances à mobiliser pour l'épreuve écrite de composition ne représentent en réalité qu'une petite partie de la culture générale ; cette culture, ni encyclopédique, ni spécialisée, ni érudite, ni originale, est celle qui permet au citoyen et au fonctionnaire de comprendre le monde dans lequel il vit et agit.

Acquise lors des études dans l'enseignement secondaire et universitaire, enrichie par la curiosité personnelle de l'étudiant, la culture mobilisée dans une copie se situe au confluent de diverses connaissances :

- l'actualité, conçue au sens extensif du terme (les informations importantes des dernières années, les grands débats et les commentaires qu'ils ont suscités) ;
- les sciences humaines : l'histoire (histoire de France, histoire des idées politiques), la géographie, l'anthropologie, la philosophie, la science politique, la sociologie, la psychologie sociale ;
- la littérature et les arts, dont on peut tirer des exemples et des arguments ;
- l'économie ;
- le droit.

Cette culture générale est utile à la réflexion sur les problèmes politiques et sociaux, sur des questions culturelles, éthiques et morales de notre époque.

Elle n'a pas à traiter de problèmes individuels mais de problèmes collectifs, mettant en jeu le fonctionnement et le devenir des sociétés. Elle donne une « intelligence

généraliste » qui rend à même tout fonctionnaire ou futur fonctionnaire de prendre le recul nécessaire lorsqu'il est confronté à des questions d'intérêt général.

Une culture administrative. La dimension administrative de la culture générale est indispensable pour traiter les sujets qui se focalisent sur des problématiques inhérentes aux politiques publiques. Face à ce type de sujet, le concurrent doit montrer au jury que les grandes orientations des politiques publiques ne lui sont pas inconnues, qu'il s'intéresse à leurs enjeux et qu'il n'ignore rien des défis qui se posent aux pouvoirs publics dans leurs domaines d'activité. Un candidat bien préparé doit étayer son propos en mobilisant, le cas échéant, des données relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux compétences des pouvoirs publics sur les plans national et local, voire faire état des connaissances relatives au champ professionnel auquel le concours postulé donne accès. Cependant, cette culture administrative ne suppose pas la maîtrise d'un savoir technique ni de connaissances approfondies. L'épreuve de composition n'est pas un exercice de contrôle de connaissances mais une réflexion argumentée et étayée par des connaissances générales, y compris administratives. On peut citer, par exemple, les domaines de connaissances suivants :

- les traits généraux de l'organisation politique et administrative de la France ;
- les grandes lignes de l'administration de l'État sur les plans national et local ;
- les principaux caractères de l'organisation des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- les grands axes des interventions publiques dans les domaines économique, social et culturel ;
- les contraintes auxquelles est assujettie l'action publique (organisationnelles, juridiques, humaines, budgétaires) ;
- les problématiques actuelles liées aux politiques publiques de l'État, en particulier celles de l'administration postulée ;
- les problématiques liées aux politiques territoriales, surtout pour un candidat à un concours de la fonction publique territoriale ;
- les problématiques liées aux politiques hospitalières et de santé, notamment pour un candidat à un concours hospitalier.

Prendre en compte les grandes évolutions du sujet. Quelle que soit leur formulation (et quels que soient les concours concernés), les intitulés des épreuves de culture générale vont tous dans le même sens : ce n'est pas tant un instant précis qui doit intéresser l'étudiant, mais les évolutions du domaine qui sont à l'œuvre dans le monde en général et dans notre pays en particulier ; il faut cerner l'origine de ces évolutions en remontant le cours du temps, et essayer de comprendre à quoi elles pourraient aboutir dans un avenir plus ou moins proche. Même si la tendance à la professionnalisation des concours administratifs met plus que jamais l'accent sur le présent, le passé ne peut être ignoré puisque c'est en fonction de lui que s'apprécie l'existence et la nature des évolutions actuelles. Parce qu'elle a vocation à éclairer le présent et, modestement, à faire un peu de prospective, la culture

générale ne peut ignorer la perspective temporelle : tandis que le présent ne peut se comprendre qu'à la lumière du passé, les véritables enjeux du présent sont à chercher dans le futur : « gouverner, c'est prévoir ! » (Émile Girardin).

Cela dit, une composition de culture générale ne doit en aucun cas se transformer en une composition d'histoire et il faut se garder de toute confusion : l'actualité des problèmes doit rester au cœur de la réflexion. Si le passé est invoqué, analysé, c'est dans la mesure où il éclaire le présent. L'évocation du passé joue un rôle important au cours de l'analyse, mais elle ne doit pas envahir la copie. Le passé n'ayant d'autre fonction que d'expliquer en quoi notre modernité se situe tantôt dans une continuité, tantôt dans une rupture, ce sont les sujets eux-mêmes qui imposent de remonter plus ou moins loin dans le temps : un sujet sur la religion peut justifier un bref rappel de ce qui s'est produit à la Renaissance (Réforme et guerres de religion) ; un sujet sur la tolérance impose des références au XVIII^e siècle ; un sujet sur la biologie et les droits de l'homme peut se traiter sans remonter au-delà du XX^e siècle ; mais un sujet sur l'autonomie des universités françaises n'exige pas que l'on remonte avant les années 1970.

Comparer la France avec les autres pays du monde. Il peut arriver que des intitulés prennent la peine de délimiter le cadre de référence, à savoir la France. Mais la plupart des intitulés officiels restent dans un flou commode, employant l'expression passe-partout de « monde (contemporain) ». D'autres sujets évitent même toute référence à un quelconque cadre spatiotemporel. En réalité, le cadre de référence est bien la France. Mais, de même qu'on ne peut découvrir la spécificité du présent sans l'appréhender à la lumière du passé, il est exclu d'envisager de réfléchir sur la société française, ses institutions, sa culture, sans établir des comparaisons – au moins ponctuelles – avec d'autres pays, analogues (développés, démocratiques) ou différents (en voie de développement, autoritaires ou totalitaires).

Ainsi, pour traiter les sujets dans toutes leurs dimensions et faire saisir la spécificité du cas français, on peut, selon les cas, comparer la France à d'autres pays similaires (politiquement, socialement, culturellement, économiquement) ou, au contraire, très différents. Par exemple, il est classique de juger les caractéristiques de la société française à la lumière de la société américaine, qui est comme un « modèle » pour les nations occidentales, parce qu'elle est une des premières démocraties. Mais il faut aussi savoir établir des rapprochements avec d'autres pays proches du nôtre à bien des égards, à commencer par ceux de l'Union européenne, en n'oubliant pas que l'intégration européenne ne cesse de s'approfondir ou de régresser.

Il est souvent pertinent aussi de chercher des éléments de comparaison dans des pays politiquement, économiquement et socialement *en pointe* (on peut penser ici au fameux « modèle social scandinave », à la lumière duquel on peut juger le « modèle social français ») ou, à l'inverse, *en retard*. Ainsi, l'exemple de la Chine, qui allie aujourd'hui une économie ultralibérale à un modèle politique hérité du communisme totalitaire, est certainement très éclairant sur de nombreux sujets.

Les connaissances de base requises. Il faut donc bien connaître l'organisation des institutions centrales et des institutions locales en France, les moyens dont disposent

l'État et les collectivités territoriales, l'histoire de l'action de l'État ainsi que celle des rapports qu'entretient l'État avec les pouvoirs régionaux, départementaux ou locaux. Il faut aussi acquérir une bonne connaissance des politiques publiques en France. Voir le site de La Documentation française *vie-publique.fr*, qui donne une vue d'ensemble en trois grandes rubriques – « Actualités », « Repères » et « Ressources » (comprenant chacune des sous-rubriques). Il faut enfin avoir une vue d'ensemble des diverses conceptions philosophiques et politiques de l'État, de manière à pouvoir traiter, selon les cas, de l'État-Nation, de l'État jacobin ou décentralisé, de l'État planificateur, aménageur, opérateur, régulateur, stratège, de l'État-providence ou de l'État « modeste ». C'est à cette condition que l'on peut comprendre et apprécier les politiques publiques, évoquer les missions de l'État et de ses partenaires, les collectivités territoriales. Cf. *Dictionnaire encyclopédique de l'État*, sous la direction de Pascal Mbongo, François Hervouët et Carlo Santulli, Éditions Bergel-Levrault, 2015. Il faut ajouter qu'on ne peut pas analyser les *pouvoirs* sans analyser les *contre-pouvoirs*. Même si la réflexion sur le rôle de l'État et celui des collectivités territoriales est absolument fondamentale, on doit aussi traiter des autres formes de pouvoir à l'œuvre dans notre pays. Il faut montrer comment le rôle de l'État, ses devoirs, ses pouvoirs, ses prérogatives, ses limites, se définissent constamment par rapport à ces autres acteurs relevant de la société civile que sont les partis politiques, les syndicats, les organisations patronales, les associations, les mouvements de citoyens, les ONG, les intellectuels, les artistes, les journalistes, les médias, les réseaux sociaux, etc. De même, il convient toujours de savoir différencier les trois pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire), de distinguer entre l'État et les collectivités territoriales puisque ces différents pouvoirs se complètent tout en se limitant aussi les uns les autres.

C. Conclusion

La culture dont on a besoin pour l'épreuve de rédaction sur un sujet d'ordre général suppose des connaissances générales en sciences humaines et en science politique (notamment sur l'organisation des différents pouvoirs publics en France) ainsi qu'un suivi régulier de l'actualité. Quelle que soit leur formulation, les sujets à traiter sont nécessairement inspirés par la situation actuelle en France, par l'état présent de notre société. Toutefois, ces sujets ne peuvent être pleinement cernés que par des rapprochements avec un passé plus ou moins lointain ainsi qu'avec d'autres pays, d'autres sociétés. Il faut chercher à anticiper les évolutions futures et envisager des solutions aux problèmes soulevés. Selon les sujets, cette posture intellectuelle peut conduire à prendre en compte l'action (réalisée, possible, souhaitable, à éviter par précaution...) de l'État, des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, de la société civile ou encore de la communauté internationale.

II. Caractéristiques et enjeux de la dissertation

A. Une réflexion personnelle

Quels que soient les concours, les textes officiels définissant l'épreuve de composition sur un sujet d'ordre général insistent tous sur le même aspect : l'objectif n'est pas de restituer platement des connaissances et de réciter un cours, il est de prouver qu'on est apte au « questionnement » et à la réflexion. Autrement dit, on est capable de penser par soi-même, de faire preuve d'esprit critique et de se distinguer des autres. Les bonnes copies sont celles qui traitent le sujet en montrant des connaissances philosophiques, politiques, historiques, scientifiques ou/et artistiques, permettant une réflexion plus ou moins poussée (en évitant le prêt-à-penser et les clichés). L'originalité de la pensée est valorisée par le jury.

B. Un jugement objectif

Le traitement du sujet doit conduire le candidat à exprimer non pas une opinion, mais un véritable jugement. En somme, tout candidat a un droit et un devoir : le droit d'être libre de ses jugements à condition, toutefois, de s'être acquitté préalablement d'un devoir, celui d'avoir surmonté sa subjectivité et montré son objectivité. Il faut veiller à ne pas tenir des propos trop partisans et éviter, par exemple, de donner des illustrations ou des arguments polémiques ou caricaturaux, sur le plan politique ou religieux, notamment.

Bien cerner un problème, c'est rechercher les points de vue à partir desquels on peut observer ce problème et retenir les plus significatifs d'entre eux. Cet objectif peut paraître ambitieux, mais il est réaliste car les points de vue à mobiliser peuvent être regroupés en deux grandes familles principales, celle des valeurs et celle de l'efficacité, autrement dit les jugements de valeur et les jugements de fait : « Un jugement de fait porte sur ce qui est, un jugement de valeur porte sur ce qui doit être. » (Jean-Paul Sartre).

C. Interroger les valeurs et les droits

Les problématiques proposées aux épreuves des concours viennent questionner la solidité et la pérennité des valeurs fondamentales ainsi que la mise en œuvre des droits découverts progressivement. Les valeurs sont diverses, qui visent toutes l'épanouissement individuel et collectif des membres de la société. Les valeurs sont multiples : la République française les a réunies dans la fameuse trilogie « Liberté, égalité, fraternité » ; trois valeurs cardinales desquelles on peut déduire toutes les autres valeurs républicaines.

Il est désormais acquis de répartir les droits de l'homme en trois générations : les *droits-libertés*, nés au XVIII^e siècle et sans lesquels aucune vie démocratique n'est possible ; les *droits-créances*, nés au XIX^e siècle et qui permettent le passage des droits formels aux droits réels (droit de grève, droit au travail, droit à l'éducation, droit à la protection contre les risques sociaux...) ; les *droits de la troisième génération*, nés au XX^e siècle et qui, paradoxalement, envisagent l'homme de façon plus intime (droits spécifiques aux femmes, droit à disposer de son propre corps, droit à la différence...) et plus globale (droit à la paix, droit au développement, droit à un environnement sain...).

L'émergence continue de ces derniers droits est source de conflits, car les différents droits peuvent entrer en concurrence : ainsi en va-t-il du droit à l'égalité et du droit à la différence. Sans remettre en cause les droits fondamentaux garantis par la Constitution et par la République, on peut être conduit à se demander en quoi l'extension des droits représente, certes, un progrès dans l'histoire de l'humanité, mais aussi en quoi elle ne peut se poursuivre indéfiniment, et pourquoi il faut veiller à hiérarchiser les droits en vue d'une coexistence heureuse.

Pour dépasser les lieux communs, il faudra parfois savoir réfléchir sur le concept de valeur, sur la légitimité des valeurs (qui dépendent toujours d'une époque et d'une civilisation données), sur leur hiérarchie et sur les conflits qui peuvent les opposer. Exemples de sujet : « Le travail dans le système de valeurs contemporaines » (IRA, 1996) ; « Peut-on tout dire sur internet ? » (Officier de police, 2011). Grâce à une bonne connaissance des idées politiques depuis le XVIII^e siècle, on doit être ainsi capable de montrer comment, pour certains, la liberté passe avant l'égalité, ou l'inverse ; comment, pour d'autres, le bonheur n'est pas une valeur en soi.

Réfléchir sur la seule France revient aujourd'hui à réfléchir sur un pays confronté à l'éclatement des valeurs (en raison de la diversité croissante des choix de vie, des opinions, des croyances et des itinéraires individuels, en raison de la neutralité axiale de l'État libéral). Des mises au point sont donc nécessaires quand on réfléchit au niveau européen ou mondial. Sur des sujets tels que la citoyenneté, l'identité, la discrimination positive, le rôle des religions, la laïcité, la défense de l'environnement, le principe de précaution, on peut montrer l'affrontement des valeurs aux niveaux national, européen et international, tout en prenant position, au final.

Il est important de faire ressortir la complexité des choses, en montrant comment la mise en œuvre des valeurs les moins discutables (la justice, l'égalité des chances, etc.) peut s'avérer difficile. Cela vient du fait que le bien commun n'est pas le même selon qu'on se situe, au niveau local, régional, national, européen ou international. Il s'agit de dévoiler la complexité du réel, de montrer que les motivations les plus nobles peuvent se heurter à d'autres motivations non moins nobles, d'indiquer qu'il existe souvent un fossé entre la théorie et la pratique, etc.

D. Faire une démonstration

Toute composition doit être menée comme une démonstration argumentée aboutissant à des éléments de réponse.

L'usage du raisonnement. On entend ici par démonstration un raisonnement rigoureux, ordonné. Mais, en matière de sciences humaines, en ces domaines qui requièrent un jugement politique et éthique, cette démonstration n'est pas absolument irréfutable. Il faudra bien sûr éviter dans la copie une ambition démonstrative démesurée, des formules péremptoires et suffisantes. Mais on veillera à employer à bon escient et avec une fréquence adéquate des connecteurs logiques.

Des idées appuyées sur des faits. La composition doit concilier le sens des réalités et une capacité d'abstraction ; les faits et les idées doivent s'articuler entre eux et il n'est pas d'argumentation convaincante sans un va-et-vient constant entre les analyses et les exemples. Dans l'idéal, la copie doit présenter des analyses, des thèses, des jugements et, simultanément, s'enraciner dans la réalité sociologique, morale et politique de notre société passée et, surtout, présente. Elle doit mettre constamment en rapport les idées et les exemples : l'exemple permet, d'une part, de vérifier la légitimité d'une affirmation générale et, d'autre part, de constituer une respiration dans le développement. L'exemple est, en définitive, la preuve de la validité d'un raisonnement ; il donne du « poids » et de la visibilité à la pensée. On peut jouer sur l'ordre entre l'idée maîtresse et l'exemple. La démarche la plus courante (déductive) consiste à faire suivre l'idée de l'exemple ; mais on peut aussi procéder inversement et faire précéder l'idée par l'exemple (démarche inductive). La première démarche, déductive, conduit à passer de l'idée à l'exemple grâce à des mots de liaison comme « donc, c'est ainsi que, par conséquent, voilà pourquoi, etc. ». La seconde démarche, inductive, allant des faits à la théorie, conduit à utiliser des formules comme : « Cet exemple éloquent montre bien que... » ; « Cette malheureuse illustration prouve... » ; « Ces faits donnent raison à ceux qui estiment que... ».

La valeur des illustrations. Les correcteurs sont sensibles à l'effort que fait le candidat pour sélectionner ses exemples, car toutes les illustrations ne sont pas de même valeur. Ceux qui figurent dans une copie de concours ont pour objectif implicite de montrer que le candidat possède un bon niveau de culture générale. Les exemples doivent donc être choisis avec soin.

Il est des exemples incontournables que le correcteur attend plus ou moins consciemment. Ils constituent des références obligées et leur absence ne peut que pénaliser la copie. Ainsi, on ne peut parler de l'erreur judiciaire née de l'intolérance et de la discrimination religieuse ou politique sans évoquer l'affaire Calas (dont Voltaire fut le défenseur) ou l'affaire Dreyfus (à la fin du XIX^e siècle, dont Zola fut le défenseur) ? Comment disserter sur le terrorisme international sans évoquer les attentats les plus marquants, ceux du 11 septembre 2001 aux États-Unis ou l'attaque meurtrière contre le siège de la rédaction de *Charlie Hebdo* à Paris, le

7 janvier 2015 ou encore les attentats du 13 novembre 2015 à Paris, en particulier dans la salle de spectacle du Bataclan ?

À l'inverse, on évitera de mentionner les faits minuscules ou insignifiants, au profit d'un exemple que l'histoire a retenu. On écartera des faits divers fournis par l'actualité la plus immédiate et qui appartiennent à l'écume des jours. Il faut réfléchir à l'exemplarité de l'illustration choisie en se projetant dans l'avenir et en essayant d'imaginer ce qu'il en restera un an plus tard. Si l'on pressent qu'il s'agit d'un fait majeur, on peut le garder ; sinon, il faut l'éliminer et en chercher un autre qui soit déjà validé par la mémoire collective.

Les diverses sortes de faits. Les faits susceptibles de servir d'exemples et donc d'arguments peuvent être répartis en quatre catégories :

- des actes, des actions, des déclarations, des décisions qui ont joué un rôle majeur dans l'Histoire et auxquels sont associés pour toujours des noms d'hommes et de femmes célèbres : Christophe Collomb et la découverte du Nouveau Monde, Voltaire et l'affaire Calas, Robespierre et la Terreur, Gandhi et les manifestations non violentes en Inde contre l'occupant anglais, le général de Gaulle et l'appel du 18 juin 1940, Nelson Mandela et son combat contre l'apartheid en Afrique du Sud, Ben Laden et le terrorisme d'Al-Qaïda, etc. ;
- des événements qui ont joué un rôle dans l'histoire de l'humanité ou de la France et isolables, en ce sens qu'ils sont datés (ils ont un début et une fin identifiés), qu'ils sont en rapport avec un lieu et avec des circonstances politiques, économiques, scientifiques ou culturelles précises : la révocation de l'édit de Nantes et les guerres de religion (XVI^e-XVII^e siècles), la séparation des Églises et de l'État en 1905, le Front populaire en 1936, La découverte de l'ADN en 1953, Mai 68, les Trente Glorieuses, le vote de la loi sur l'IVG en janvier 1975, l'affaire de la « vache folle » dans les années 1990, les élargissements successifs de l'Union européenne en 2004, 2007 et 2013, les attentats du World Trade Center, etc.
- des évolutions lentes mais profondes, capables de fonder des raisonnements et des arguments : la civilisation des loisirs, la consommation de masse, le féminisme, la montée de l'individualisme, le développement des ONG et l'intervention humanitaire, le retour du religieux, la mondialisation, la transition démographique, le développement de la préoccupation environnementale, etc. ;
- enfin, des réalités physiques sur lesquels l'homme n'a que peu de prise comme la condition humaine (le vieillissement d'une population, par exemple), la géographie physique, le climat (réchauffement de la planète, tremblements de terre, typhons, ouragans, même s'il est avéré que l'homme a parfois contribué à modifier le climat), les phénomènes naturels.

E. Conclusion

Ne pas confondre réflexion personnelle et originalité à tout prix. Veiller à confronter et commenter les analyses et les avis différents sur un problème donné. Ensuite,

le questionnement au long de la composition repose sur la culture personnelle, l'intelligence du propos, la capacité à apprécier d'un point de vue éthique les problèmes soumis à la sagacité des concurrents. Enfin, dans une composition, le savoir n'est jamais une fin en soi : il est un moyen au service d'une réflexion. Sans prétention exagérée, une composition s'efforce de conduire une démonstration, d'argumenter grâce à un va-et-vient constant entre les idées et les faits cités à titre d'illustrations.

III. Faire l'analyse du sujet proposé

A. Les catégories de sujets

Puisqu'un des enjeux fondamentaux de la dissertation de culture générale est le questionnement personnel sur un sujet donné, tout part d'une question contenue dans le libellé. La difficulté est que les candidats n'ont pas toujours affaire à une question explicitement formulée et qu'ils ont souvent à formuler eux-mêmes la question à laquelle ils doivent répondre tout au long de la copie, en ayant diverses inquiétudes : ai-je formulé la bonne question ? Ma problématique n'est-elle pas réductrice ou, carrément, suis-je hors sujet ?

Notons que la formulation du sujet, indépendamment de sa difficulté propre, peut adopter des formes diverses. Ainsi, au concours d'entrée à l'ENA, on trouve des sujets formulés sous forme de question (*L'individu est-il encore la mesure du siècle ?*, concours externe, 2012 ; *Que vous inspire l'expression « au bénéfice de l'âge » ?*, 2010 ; « *La révolution est-elle un phénomène périmé ?* », 2009). On trouve également des libellés constitués de mots thèmes (*Les démocraties face aux guerres*, concours externe, 2011 ; *Les valeurs européennes*, 2006). Pour traiter de tels sujets, le meilleur atout est une bonne culture générale, plus spécialement la connaissance de la manière dont s'instaurent et se développent, aujourd'hui comme hier, les débats contradictoires sur tous les grands sujets de société.

Les divers libellés proposés aux épreuves de composition des concours peuvent être classés en quatre grandes catégories distinctes.

Les sujets en forme de question. C'est le type d'énoncé qui fait spontanément le moins peur dans la mesure où il *semble* indiquer d'emblée la problématique (qui doit cependant être précisée et développée), limitant ainsi le travail à la seule recherche des réponses. Les questions fermées du type *Le travail est-il une valeur en déclin ?* semblent d'emblée plus faciles que les questions ouvertes du type *Que convient-il de penser du travail comme valeur ?* Si les sujets posés sous forme de question sont ceux qui déroutent le moins, c'est qu'ils orientent très souvent la réflexion dans une direction précise :

- réponse sur le mode « certes oui, mais non » ou « certes non, mais si » ;
- interrogation sur la *nécessité* d'une mesure ou d'une action (pour des raisons morales ou matérielles) : *Faudrait-il, dans les démocraties modernes, rendre le vote obligatoire ?* ;
- interrogation sur la *faisabilité* de quelque chose, sur le caractère *réalisable* d'une hypothèse : « *Peut-on imaginer une société moderne sans prisons ?* » ;
- interrogation sur une *définition* : *Que pourrait être selon vous, une politique de la ville digne de ce nom ?*

Les sujets reliant deux termes. Ces libellés s'appuient sur les conjonctions de coordination *ou/et*. Les libellés reliant deux éléments par la conjonction *ou* peuvent indifféremment être formulés de façon interrogative (*Métissage culturel ou communautarisme ?*) ou déclarative (*Surveiller ou punir*). Ceux qui associent deux éléments par la conjonction *et* sont formulés de façon déclarative (*Espace public et libertés*).

Les libellés reposant sur la conjonction *ou* peuvent sembler les plus commodes puisqu'ils suggèrent d'emblée sinon un plan, du moins une approche amenant à réfléchir sur une opposition, voire une alternative ou un dilemme. Sachant qu'une composition de culture générale constitue, fondamentalement, un prétexte pour évoquer un problème (politique, social, éthique...) et pour réfléchir à sa nature, ses causes, ses conséquences et ses solutions, ce type de libellé est intellectuellement rassurant et stimulant.

Mais, en pratique, les libellés reposant sur la conjonction *et* ne sont pas plus difficiles à traiter : d'abord, les rapprochements proposés sont souvent attendus (soit par opposition, soit par ressemblance), du moins des candidats ayant une culture suffisante (*Environnement et croissance économique, Justice et vengeance, Démocratie et opinion publique, Individualisme et démocratie, Constitution et désobéissance civile*) ; ensuite, il s'agit de chercher en quoi les deux termes du libellé peuvent constituer un problème, entrer en contradiction (*Indignation et décision*). Dans tous les cas, il faut se garder de traiter séparément les deux termes du sujet ; il faut au contraire rechercher constamment en quoi ils interfèrent l'un avec l'autre ; y compris quand l'un des deux termes est si vague ou général qu'on est tenté de l'oublier (*Pauvreté et société, École et société*).

Les sujets réduits à une expression. Les plus lapidaires de ces sujets comportent un terme : *La ville, La santé, La décentralisation, La famille*, etc. Ils peuvent aussi être constitués d'une expression : *Le principe de précaution, Les discriminations positives, L'éthique aujourd'hui, Le développement durable*. L'évolution de l'esprit des concours administratifs est susceptible de favoriser ce type de sujet formulé de façon minimaliste. En effet, même si elle reste générale, la culture qu'il faut mobiliser dans la copie devient explicitement le socle d'une réflexion sur *la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique*, avec en sus l'évaluation de l'aptitude des candidats à *se projeter dans leur futur environnement professionnel*. On attend donc du candidat qu'il puisse trouver une problématique sur un sujet qui relève plus ou moins directement d'une action des pouvoirs publics. Si ces sujets impressionnent les candidats, c'est qu'ils semblent

les placer face à un mur infranchissable : comment formuler à partir de presque rien un questionnement qui soit fiable et accepté par le correcteur ? Or, précisément, ces sujets ne demandent ni une réflexion *ex nihilo*, ni l'invention d'un débat inédit : si l'on possède une culture politique suffisante (prérequis), non seulement on a des lumières sur les grands domaines ouverts à l'intervention de la puissance publique mais, de plus, on connaît les débats qu'ils suscitent. Dans cette épreuve, les correcteurs attendent justement que l'on soit capable de reprendre à son compte les questions communément posées par les hommes politiques, les intellectuels, les journalistes, etc., dès lors que l'État intervient dans un domaine précis.

Les sujets qui intègrent une citation. Les sujets relevant de cette catégorie impressionnent souvent les candidats, qui ne savent pas toujours ce qu'il convient de faire de la citation et de son auteur. Les sujets appartenant à cette catégorie exigent une lecture particulièrement attentive puisqu'il faut comprendre, d'une part, la citation prise en elle-même, et, d'autre part, ce en quoi le libellé, dans sa globalité (phrase de présentation de la citation, question formulée avant ou après celle-ci), donne à la citation une portée particulière.

B. La formulation d'une problématique

Il faut bien distinguer le sujet et la problématique. Le libellé du sujet est d'emblée donné, il s'impose à nous. La problématique à laquelle il doit donner naissance, elle, ne nous est jamais donnée (même si le sujet prend la forme d'une question). C'est à nous de la trouver et de la formuler. Qu'est-ce qu'une problématique ? Une problématique, c'est la reformulation intelligente du libellé du sujet sous forme d'une série de questions (ou d'affirmations découlant de ces questions) de telle sorte que toutes les potentialités du sujet soient prises en compte, que ce qui n'était que thème soit devenu problème, et que l'on ait désormais affaire à une succession de questions dont l'enchaînement impose le plan à suivre. Une problématique est donc plus qu'une liste de questions qui se posent à propos d'un thème précis (entraînant une juxtaposition hasardeuse de questions-réponses) ; elle suppose une *hiérarchisation* et une *articulation* dynamique de ces questions, orientant ainsi le devoir vers une conclusion dans laquelle sera formulée avec la plus grande force possible la réponse à la question principale indiquée dans l'introduction. Réfléchir sur un sujet avec méthode, ce n'est pas chercher *immédiatement* à donner une ou plusieurs réponses, c'est d'abord *questionner* le sujet. Un minimum de méthode pour analyser le sujet est nécessaire pour parvenir à une problématique.

Lire calmement et ne pas se précipiter. Le risque de se méprendre sur la nature exacte du problème à traiter est permanent. Il faut faire, dès les premières minutes, une analyse attentive du libellé, de manière à traiter le bon sujet et pas un autre. Il faut surtout éviter de céder à la panique, de s'abandonner aux premières impressions, aux idées qui viennent à l'esprit dès la première lecture et qui sont rarement les bonnes. Ce sont souvent des idées vagues, convenues, parfois fausses, suscitées par le thème du sujet et pas par le problème exact, qui reste à découvrir et ne

s'imposera peut-être à l'esprit que de longues minutes plus tard. Pour empêcher l'esprit de divaguer, de partir hors sujet, il faut s'obliger à fixer longuement les mots du sujet : un sujet, même long, doit être su par cœur et constamment présent à l'esprit tout au long de l'épreuve. Il faut très régulièrement jeter un coup d'œil sur le sujet, les termes même du sujet, tout au long de la composition, pour s'assurer que l'on colle toujours au problème posé. Il faut être hypnotisé et captivé par le sujet, dans le détail de ces termes. L'objectif, en définitive, est de réfléchir sur le sens et les potentialités de chaque mot du libellé, de peser leur poids relatif sans jamais perdre de vue l'essentiel, à savoir que c'est le tout (le libellé complet, l'articulation des termes du sujet) qui donne un sens aux éléments (chaque mot du libellé).

Se méfier de l'impression de connaître déjà un sujet. Il n'existe pas deux sujets identiques, de sorte que le fait d'avoir déjà traité un sujet voisin de celui proposé au concours peut s'avérer une grande chance ou, au contraire, un piège ; une chance si cela vous permet de réutiliser des idées, des thèses ou des exemples dans la perspective exacte du sujet ; un piège si cette ressemblance vous conduit à méconnaître la spécificité du sujet et à écrire hors sujet.

Justifier le sujet lui-même (pourquoi en vient-on à se poser cette question ?). Si l'on veut vraiment saisir les enjeux d'un sujet, il faut se demander, avant de se lancer dans la recherche d'idées, pourquoi on nous a donné ce sujet et en quoi, pour le jury, il est important que l'on y réfléchisse. En d'autres termes, il s'agit de trouver quelle problématique générale se cache derrière la question posée ou le thème proposé, quels sont les tenants et les aboutissants. Car rédiger une copie de culture générale, c'est aussi aller dans le sens des concepteurs du sujet, faire ressortir l'intelligence et la pertinence du sujet. D'une manière générale, un sujet tire sa légitimité du fait (1) qu'il renvoie à un problème actuel (même si celui-ci ne retient pas en continu l'attention des médias), (2) qu'il nécessite une action des pouvoirs publics à plus ou moins long terme ; (3) qu'il fait vraiment problème. Ce dernier point est particulièrement stimulant du point de vue intellectuel : se dire que le sujet soulève des questions épineuses, c'est lancer sa réflexion sur de bonnes bases.

Bien distinguer (pour les unir ensuite) le thème et le prédicat (dans les sujets à plusieurs termes). Le thème, pris au sens linguistique, c'est ce dont on parle, l'objet matériel abordé. Pourtant, quelle que soit l'importance du thème, l'essentiel, dans un sujet de dissertation, est le prédicat. Le prédicat, c'est ce qu'on dit de nouveau, d'original, d'unique par rapport au thème ; c'est l'objet formel (l'angle sous lequel on regarde le thème). Car il faut se rappeler qu'un même thème peut donner naissance à un nombre considérable de prédicats, dont chacun commande une réflexion spécifique. C'est ce qu'ignorent souvent les candidats qui, coûte que coûte, quel que soit le prédicat, veulent réciter la leçon qu'ils ont mémorisée sur un thème donné. Or, aussi passionnant soit-il, le thème (objet matériel) ne doit pas occulter la nécessité d'adopter un angle de vue particulier (objet formel), imposé par le prédicat. Ainsi, un étudiant ayant à traiter le sujet *Le chômage endémique et les démocraties* ne doit ni s'interroger sur la démocratie ou le chômage considérés en eux-mêmes, ni rédiger sur ces deux thèmes pris séparément des exposés successifs. Il doit analyser les effets du chômage endémique sur la démocratie en général et sur la démocratie

française en particulier, s'interroger sur la nature des remèdes envisagés par les pouvoirs publics (État, collectivités territoriales), etc. Le thème et le prédicat doivent toujours être analysés conjointement, de sorte que leur interdépendance apparaisse clairement. D'un point de vue statistique, le thème apparaît généralement au début des libellés, mais ce n'est pas une règle. Tout dépend de la manière dont est formulé le sujet ; le thème peut aussi n'arriver qu'à la fin : par exemple, dans un sujet sur le thème de l'insécurité (*Selon vous, peut-on lutter efficacement contre l'insécurité ?*), le thème est le dernier mot (*insécurité*). Dans ce type de cas, il ne faut pas hésiter à reformuler la phrase (pour soi-même), de façon à bien distinguer le thème général (*objet matériel*) et le prédicat ou angle de vue particulier (*objet formel*). Par exemple : *L'insécurité* [thème], *peut-on lutter efficacement contre elle ?* [prédicat]. Autre exemple, le sujet : *Doit-on obéir aux lois ?* devient, une fois reformulé pour soi : *Les lois, doit-on leur obéir ?* Plus délicats sont les libellés à deux termes d'égale nature (deux substantifs génériques) qui paraissent ainsi de même importance, voire même, interchangeables, au point qu'on puisse croire avoir affaire à deux thèmes et non pas à un thème et à un prédicat. Exemples : *Religion et politique dans le monde contemporain*, *Démocratie et opinion publique*. Dans cette configuration, il faut considérer le premier terme comme le thème et le second comme le prédicat. Mais il peut aussi être utile, pour déterminer la problématique, d'intervertir les termes du libellé (exemples : *Politique et religion*, *Opinion publique et démocratie*) et de découvrir précisément ce que cette interversion modifie dans le sujet.

C. Conclusion

L'analyse du sujet doit occuper un certain temps et il ne faut surtout pas s'arrêter à une première impression ou interprétation. On doit se demander d'où vient le sujet pour comprendre comment et vers quoi orienter sa réflexion. Ensuite, tout thème doit devenir problème et être décliné en diverses questions auxquelles la composition tente de répondre. Problématiser, c'est déployer les potentialités d'un sujet et en découvrir les dimensions essentielles. Enfin, la problématique se trouve dans les relations qu'entretiennent le thème et le prédicat. Le sujet à traiter n'est ni dans le thème, ni dans le prédicat mais dans leur rapprochement.

IV. La recherche des idées

A. Reformuler le sujet

On sait qu'il faut reformuler le sujet pour mieux le comprendre. Mais que veut dire précisément « reformuler le sujet », lorsqu'on sait par ailleurs que changer un seul mot du libellé revient à modifier le sujet ? Reformuler le sujet, c'est en pratique se l'approprier en convoquant autour de lui des mots nouveaux. Les concepteurs de sujets occultent délibérément l'intérêt, l'ampleur, la portée du problème à

traiter, ses tenants et ses aboutissants, parce qu'ils veulent tester la culture du candidat, lui laisser la responsabilité de retrouver le contexte qui confère sens et valeur au sujet. Aussi, quand le sujet n'inspire spontanément rien, un procédé peut être d'une grande utilité, celui de l'expansion lexicale du libellé, qui s'avère particulièrement productive lorsque le sujet est réduit à l'extrême. Autrement dit, il s'agit de trouver des adverbes, des adjectifs, des propositions relatives, des compléments circonstanciels ou des verbes qui viennent étoffer la phrase à commenter, enrichir le contexte, ouvrir des perspectives nouvelles. Sachant que la majorité des libellés de concours sont des phrases minimales (auxquelles on ne peut retrancher un mot sans les rendre incohérentes ou incompréhensibles), le travail d'expansion s'impose de lui-même. Ainsi, le sujet suivant, pourtant relativement long, repose sur une phrase minimale : *Que pensez-vous du rôle que l'État devrait jouer à l'égard de la création ?* ; ici, l'ajout de l'adjectif « artistique » à la fin du libellé s'avère indispensable.

B. La libre association d'idées

Les mots du sujet peuvent aussi appeler d'autres mots et, donc, des idées. Dès lors qu'on est à peu près sûr d'avoir cerné la problématique, on peut recourir, de façon très contrôlée, à la libre association d'idées, comme on le fait dans un travail psychanalytique. Un mot en appelant un autre, on peut ainsi sortir d'un éventuel blocage, d'un manque d'inspiration et obtenir un matériau sur lequel il sera ensuite possible de travailler rationnellement. L'association d'idées peut faire émerger des concepts, des exemples auxquels on n'aurait pas songé si l'on s'en était tenu à un plan strictement rationnel. L'association d'idées rend visible (on relit et on voit ce qu'on a écrit) ce qui était jusqu'alors uniquement inconscient et, donc, impossible à comprendre et à maîtriser. On peut ainsi découvrir en quoi notre représentation spontanée du problème était partielle ou partiale, et ce qu'il convient de faire pour traiter le sujet d'une manière plus complète et plus objective. L'association d'idées fait émerger les représentations inconscientes et les préjugés, eux-mêmes solidaires de nos affects et de nos émotions. Réfléchir revient ici à observer ses idées préconçues, ses préjugés, ses intuitions, ses réactions spontanées comme dans un miroir, de façon à juger froidement de leur légitimité ou de leur manque de fondement. Étonnamment, l'association d'idées peut aider à redéfinir les limites du sujet : en relisant chacun des mots jetés spontanément sur la feuille de brouillon, on est en effet amené à réfléchir sur sa pertinence et à rayer un mot qui s'avère, après coup, sans vrai rapport avec le sujet.

C. Des sujets abstraits et concrets

Il y a des sujets qui sont immédiatement évocateurs dans la mesure où ils sont reliés d'une façon ou d'une autre à notre vécu et font naître des images ou songer à des situations concrètes que la télévision, par exemple, pourrait illustrer aisé-

ment ; il en va ainsi pour une première catégorie de sujets : *Y a-t-il une montée de la violence dans la société actuelle ? La démocratie s'oppose-t-elle à la rue ? La santé est-elle un secteur d'activité comme un autre ?* ou encore *Le principe de précaution*. Une seconde catégorie de sujets, au contraire, ne mobilise pas spontanément l'imaginaire et semble s'adresser à la seule pensée conceptuelle : *L'Occident a-t-il encore un sens ?*, *Droit à la différence et différence des droits* ou *Quelle est la légitimité de l'État aujourd'hui ?* On peut préférer la première catégorie de sujets puisqu'on a alors immédiatement des exemples à noter sur sa feuille de brouillon ; toutefois, la médaille a son revers car, avec ce type de sujet, on court le risque de faire passer les analyses au second plan et de rédiger des devoirs intellectuellement pauvres. Ces sujets incitent au catalogue d'exemples plus ou moins déguisé, le raisonnement risquant d'être considérablement réduit. À l'inverse, la seconde catégorie de sujets risque de pousser à un excès d'abstraction, alors que nous savons qu'une composition ne convainc que si elle est enracinée dans la réalité de notre temps, si les idées sont justement illustrées. Ces sujets incitent aux considérations générales ou seulement théoriques.

Dans la recherche d'éléments qui alimenteront le devoir, il convient donc de passer sans cesse de l'idée à l'exemple et de l'exemple à l'idée. À partir de situations concrètes, d'événements précis (historiques ou non), de chiffres, de dates qui viennent à l'esprit, il faut construire des analyses, des thèses, des jugements, des arguments ; et à partir de ces éléments abstraits, rechercher d'autres exemples différents ou plus pertinents que les premiers, lesquels, à leur tour, permettront d'aller plus loin dans la réflexion théorique. C'est un va-et-vient constant entre théorie et pratique, comme le conseillait déjà Emmanuel Kant.

D. Déterminer les tenants et les aboutissants

Il est des sujets dont on ne voit pas toujours très bien en quoi ils sont révélateurs d'une époque, d'une civilisation ou d'une société donnée, ou en quoi ils ont un impact sur notre présent ou notre avenir ; bref, en quoi ils concernent l'action publique. L'une des procédures les plus efficaces consiste à en rechercher les tenants et les aboutissants : il s'agit de voir en quoi le problème soulevé est à la fois *cause* (facteur de progrès ou de difficultés) et *effet* (résultat d'une évolution historique).

Réfléchir sur les *tenants* d'un problème permet d'en appréhender l'ampleur et, donc, de le traiter dans ses véritables dimensions. Tous les problèmes méritent qu'on fasse l'effort intellectuel d'en comprendre la genèse, de saisir ce en quoi ils sont solidaires de notre époque et de notre société. Réfléchir sur les *aboutissants* d'un problème permet aussi de réfléchir sur l'ampleur du sujet (une petite cause peut engendrer de grands effets ; une petite erreur dans les principes peut amener des grands écarts dans les résultats). C'est aussi, très fréquemment, le moyen de mesurer le fossé qui sépare les intentions des résultats. Vu que l'on doit réfléchir aux politiques publiques, il est souvent pertinent d'évaluer dans quelle mesure

les solutions qu'on essaie d'apporter à un problème donné sont à la hauteur de son importance et de sa gravité.

E. Envisager la contradiction

Ce procédé consiste à prendre systématiquement (ne serait-ce que provisoirement ou dialectiquement) le contre-pied de ce qui est affirmé ou proposé dans le libellé. Le mérite essentiel de l'adoption du point de vue adverse est de conduire à une remise en question, même transitoire et éphémère, de ce qui paraît évident : il faut en effet se méfier des évidences qui découragent la réflexion et démobilisent l'esprit critique. Le fondement même de la démarche cartésienne n'est-il pas le doute systématique, l'épreuve du doute ? Dans le *Discours de la méthode* (1637), Descartes définit ainsi la première règle à respecter pour atteindre la vérité :

Le premier [précepte] était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle ; c'est-à-dire d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention et de ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute.

F. Varier les points de vue

Si les débats auxquels renvoient les sujets restent éternellement ouverts, c'est qu'en matière de gouvernance des sociétés humaines, il est impossible d'affirmer l'existence d'une Vérité absolue ou d'un Bien suprême. En matière politique ou sociétale, les choses sont souvent tranchées d'un certain point de vue. C'est pourquoi, pour trouver les exemples, les idées, les arguments qui nourriront la composition, il est nécessaire d'observer le sujet proposé de différents points de vue : on veillera donc à dépasser le caractère généralisateur et volontairement simplificateur du sujet, pour découvrir la complexité du problème, tout en montrant qu'un sujet peut légitimement engendrer des conclusions complètement opposées (tout dépend du point de vue abordé, précisément).

Pour arriver à ce résultat, on peut : (1) procéder par couples de points de vue antagonistes, sachant que ces binômes sont suggérés par le sujet même ; (2) procéder en fonction des six catégories selon lesquelles on peut argumenter : la *vérité* (le vrai/le faux ; la réalité profonde/les apparences trompeuses) ; le *raisonnable* (le possible/l'impossible ; le réalisme/l'irréalisme ; le bon sens/l'hybris) ; le *pragmatisme* (l'utilité/l'inutilité ; l'efficacité/l'inefficacité ; le rentable/le non-rentable) ; la *morale* (le bien/le mal ; le juste/l'injuste ; le légitime/l'illégitime) ; l'*esthétique* (le laid/le beau) ; le *plaisir* (le confort/l'inconfort ; le bien-être/le mal-être ; le plaisant/le déplaisant).

G. Faire un plan détaillé

On ne peut cependant en rester à cette étape de diversification des points de vue qui peut être source de dispersion, car la composition de culture générale vaut par la rigueur de l'enchaînement des idées et par ses qualités de synthèse. Cette première étape du travail de diversification des points de vue ne doit donc pas s'éterniser, mais faire place à la deuxième, celle du classement des divers éléments trouvés et notés au brouillon (informations, idées, arguments et illustrations). C'est par le biais du plan détaillé que s'effectue le passage de l'éclatement et de la dispersion (matériellement visibles sur le brouillon) à la synthèse. Le recours au plan détaillé est indispensable et un candidat qui voudrait passer directement de l'analyse à la rédaction serait bien mal armé pour assurer la continuité logique de l'exposé. Il ne faut jamais perdre de vue la perspective du plan auquel on doit aboutir, formuler régulièrement des hypothèses de plan, voir en quoi les découvertes successives de nouvelles pistes (nouvelles idées et nouveaux arguments) confirment ou infirment ces hypothèses. On peut donc parler d'un va-et-vient dialectique entre l'analyse et la synthèse, sachant que c'est la synthèse qui prime au final, comme le montrera la conclusion. Enfin, il importe de noter que le plan définitif peut fort bien s'éloigner du plan initialement jeté sur le papier au brouillon.

H. Conclusion

Un sujet est toujours plus ou moins inspirant : pour révéler le libellé, l'explicitier, la première démarche consiste à le dilater grâce à des qualificatifs, des propositions relatives et/ou des compléments qui en révèlent progressivement la richesse cachée. Ensuite, sachant que tout libellé commence toujours plus ou moins par inhiber celui qui le découvre, la libre association d'idées permet de lancer la réflexion et même de commencer à deviner la nature exacte du sujet. Pour avancer encore dans la réflexion, il faut savoir tout à la fois (1) utiliser les illustrations qui viennent à l'esprit pour en tirer des idées (2) et chercher à illustrer des idées qui, sans exemples précis, resteraient trop théoriques. Il faut également penser à utiliser le levier des tenants et des aboutissants afin de mieux cerner les enjeux du problème posé. Réfléchir sur un sujet de culture générale, c'est enfin, et surtout, l'examiner méthodiquement à partir de points de vue divers. Après le temps de l'analyse, et donc d'une certaine dispersion, vient le temps de la synthèse, du plan détaillé, étape incontournable avant le passage à la rédaction de la copie finale.

V. Le choix du plan et de la démarche de la pensée

A. Introduction

Il faut le dire d'emblée : il n'existe pas de plan tout fait *a priori*. Le « bon plan » ne préexiste pas au sujet mais il découle au contraire de celui-ci, de la problématique contenue explicitement ou implicitement dans le libellé. Un même sujet peut fort bien justifier divers plans. Ceci étant dit, les plans toujours particuliers que l'on conçoit procèdent de grands principes d'organisation de la pensée parfaitement identifiés et dont il faut se servir consciemment pour être efficace. En outre, la dissertation sur un sujet général est simultanément une œuvre personnelle et un exposé obéissant à des standards de structuration et de construction. Il est ainsi possible de dégager les grands principes d'organisation qui commandent une dissertation.

B. Le nombre de parties

Quel est le nombre idéal de parties dans le développement du devoir (elles-mêmes divisées en sous-parties) ? L'examen des bonnes copies de candidats ou des corrigés établis par les correcteurs ou les enseignants permet de dire qu'avec deux grandes parties, on peut en effet traiter de manière satisfaisante la grande majorité des sujets. Toutefois, ce chiffre deux n'est pas une norme, et le plan en trois parties peut s'avérer souvent légitime. Par contre, on ne fera jamais quatre parties. Le « bon plan » est d'abord celui qui permet d'aller au bout du raisonnement et de la démonstration générale : le plan doit être au service de la pensée. C'est la pensée qui commande le plan. Autant que possible, les différentes parties du devoir doivent être équilibrées, de longueurs sensiblement égales.

Parvenus à ce terme, nous pouvons distinguer *le plan du développement* (superstructure) et *les structures intellectuelles* ou logiques à l'œuvre dans la copie (infrastructure). La structure intellectuelle (par exemple, faits/causes/conséquences/solutions ou hier/aujourd'hui/demain) est comme une infrastructure dans le devoir. Il peut y en avoir plusieurs, comme autant de logiques en présence. Le plan final du développement est comme une superstructure qui donne son unité à tout le travail. Les logiques ou structures intellectuelles se conjuguent dans l'unité du devoir. Alors que le plan du devoir est une réalité manifeste, globale, perceptible au premier coup d'œil (les parties sont identifiées par des lignes sautées, voire des titres et des sous-titres), les structures intellectuelles constituent l'armature invisible de la copie (ce sont elles qui déterminent la superstructure qu'est le plan apparent de la copie).

C. Les structures intellectuelles à l'œuvre dans la copie

1. L'approfondissement

Dans la rédaction d'une composition de culture générale, on se donne le temps de développer et d'approfondir. Le correcteur doit avoir l'impression qu'on le conduit progressivement vers des analyses et des jugements de plus en plus décisifs. La démarche d'approfondissement progressif est celle que l'on utilise quand on passe des apparences à la réalité (Platon), soit au niveau du devoir tout entier, soit au niveau d'une partie ou d'un paragraphe. Il y a approfondissement parce qu'il y a dépassement des premières impressions pour aller vers des arguments et des solutions décisifs. Si le sujet conduit à trouver et à expliciter des éléments de même nature (des faits, des causes, des conséquences, des solutions, etc.), il est logique d'aller du plus évident au moins évident. On dépasse ainsi les apparences, les lieux communs, voire les truismes. La composition de culture générale doit évidemment dépasser l'exposé de simples opinions ; elle est aux antipodes des conversations du type « café du commerce ». On y propose au contraire des opinions tenables, partageables, universalisables, parce que solidement étayées et argumentées. La copie doit avoir l'ambition de dévoiler les dimensions les moins visibles mais aussi les plus déterminantes des problèmes abordés (on va, par exemple, chercher dans l'histoire, les racines des problèmes d'aujourd'hui). Aller du moins important au plus important suppose une bonne analyse du sujet et une bonne connaissance des faits... Seule une authentique culture générale peut permettre de répondre à cette exigence. Ce faisant, on veillera à hiérarchiser les arguments : les points de vue pragmatiques ou économiques doivent être en vue d'une meilleure approche humaniste (l'intérêt pour la personne et l'individu) et politique (l'intérêt pour le bien commun de la cité).

2. La chronologie

La nature, les choses, les événements et les êtres sont inscrits dans le temps ; nous sommes constamment amenés à distinguer entre le passé, le présent et le futur : ces trois dimensions du temps et leur distinction jouent un rôle considérable, quoique généralement peu visible, dans les problématiques et donc les plans de composition. D'abord, certains libellés de sujets imposent tout à fait expressément la prise en compte de la chronologie, la réflexion sur les rapports entre hier, aujourd'hui et demain. C'est le cas des libellés contenant les adverbes *encore* ou *aujourd'hui*. Exemples : *La France est-elle encore une grande puissance ?*, *L'Europe fait-elle encore rêver ?*, *L'État-nation existe-t-il encore à l'heure de la mondialisation ?*, *La place de l'État aujourd'hui, en France*, *Le civisme aujourd'hui*, *Le travail a-t-il encore une valeur dans une société hyper technologique ?* *Peut-on dire, encore aujourd'hui, que la religion est l'opium du peuple ?* Pour traiter de tels sujets, on est obligé de juger du présent à la lumière du passé. On doit juger des progrès ou des régressions, de la continuité ou des ruptures en comparant le présent (*cadre de référence* d'une composition de culture générale) et le passé (qui ne doit pas être évoqué pour lui-même mais

comme critère servant à juger du présent). D'autres sujets contiennent des mots clés qui supposent une prise en compte du passé plus ou moins lointain : *Le civisme est-il une valeur dépassée ? Assistons-nous à la fin des idéologies ? La laïcité française entre tradition et modernité*. D'une manière générale, l'appréhension historique des problèmes est nécessaire à qui veut comprendre l'actualité et l'acuité des problèmes : on ne peut évoquer la modernité sans points de comparaison situés dans le passé. On doit ainsi établir des parallèles entre hier et aujourd'hui quand on a à traiter de sujets comme : *Le progrès scientifique peut-il s'accommoder de contraintes éthiques ? ; Le culte de la jeunesse dans la société contemporaine ; La violence urbaine est-elle devenue un fait de société incontournable ?* Même les sujets apparemment les plus intemporels (*La fraternité ; Une société juste est-elle une société sans conflits ?*) ne peuvent pas être traités intelligemment et en profondeur si, à un moment du devoir, on n'a pas pris en compte la dimension historique.

La référence au futur a également sa place dans une copie, que ce soit dans le développement ou plus spécialement en conclusion. Certains sujets (« Le XXI^e siècle sera religieux ou ne sera pas. » *Cette affirmation de Malraux vous semble-t-elle devoir se justifier ?*) nous invitent à traiter de l'avenir de nos sociétés et de l'humanité. On en trouve des illustrations dans les questions environnementales ou les questions éthiques qui tiennent compte des générations futures. Si des problèmes sont soumis à la sagacité des étudiants, à leur esprit critique et à leur jugement moral, c'est qu'ils mettent en jeu l'avenir même de notre société.

Cependant, il faut tout de même veiller à ne pas exposer chronologiquement des faits. La référence au passé n'est là que pour éclairer le présent et il est par exemple exclu que la première partie d'une composition soit consacrée tout entière au passé : cela reviendrait à n'aborder vraiment le sujet que dans la deuxième partie, ce qui constituerait une erreur méthodologique majeure. De même, s'il est logique que l'introduction (notamment l'entrée en matière) et le début du développement soient statistiquement les moments du devoir où le passé est le plus souvent évoqué, il n'est nullement exclu de commencer par le présent et d'évoquer ensuite le passé (pour expliquer, par exemple, qu'une des causes du problème se situe dans le passé).

3. La structure faits-causes-conséquences-solutions

Le mouvement de pensée qui consiste à rechercher et à exposer les faits, les causes, les conséquences et les solutions est souvent sollicité : il vient naturellement à l'esprit dès lors qu'est soulevé un problème dont il importe d'exposer les aboutissants (ses répercussions, ses conséquences), les tenants (ses racines, ses origines, ses causes) et les solutions (les remèdes). Cette démarche intellectuelle s'impose quand le sujet abordé comporte une difficulté, une faiblesse, une anomalie, etc. Cependant, elle a également sa légitimité dans le cas de libellés neutres et qui invitent implicitement à chercher les difficultés, les dangers, les risques. Ce faisant, c'est la lucidité et l'esprit critique du candidat qui sont testés.

L'utilisation de la démarche « faits-causes-conséquences-solutions » doit être souple et intelligente. D'abord, il n'existe pas de succession obligatoire ; en effet, s'il n'est guère possible de traiter des remèdes ailleurs qu'à la fin de la copie, on peut inverser à son gré causes et conséquences. Il est d'ailleurs courant et logique d'évoquer les conséquences avant les causes : les conséquences relèvent du constat, les causes de l'explication. Ensuite, on n'est jamais obligé d'utiliser la démarche entière et, selon les cas, on est en droit de passer rapidement sur les causes ou, à l'inverse, sur les conséquences parce qu'elles sont évidentes ou parce qu'elles font partie, par exemple, des données du problème et qu'elles ont été évoquées rapidement dans l'introduction. Dans ce type de démarche, on peut réduire les causes ou les conséquences à la portion congrue, particulièrement les conséquences. Dès lors, il est courant d'évoquer les conséquences en introduction (c'est une bonne façon de capter l'attention) pour se consacrer ensuite aux phénomènes sous-jacents.

Le grand mérite de cette démarche est d'obliger à envisager un problème jusqu'à son terme, jusqu'aux solutions. L'évocation des remèdes prendra place vers la fin du développement ou dans la conclusion (l'ouverture finale d'une conclusion peut évoquer des solutions souhaitables). L'intérêt essentiel de cette démarche est de conduire à parler de l'État, car il faut toujours mentionner celui-ci dans une copie de concours : même si, on le sait, il n'a pas les moyens de résoudre toutes les difficultés auxquelles est confrontée notre société, il est absolument nécessaire d'évoquer le rôle qu'il peut jouer.

Dans une composition sur un sujet général, envisager les remèdes revient toujours, en pratique, à évoquer les mêmes instances de décision : (1) l'État agissant par l'intermédiaire du Parlement (qui vote des lois proposées par l'exécutif) ou de ses grandes institutions : justice, police, éducation nationale, etc. Il est très fréquent de mentionner, à la fin d'un devoir, l'enjeu considérable de l'éducation dans la solution d'une difficulté sociétale ; (2) les collectivités territoriales : région, département, commune ; (3) les mass médias et les réseaux sociaux, qui influencent l'opinion publique ; (4) la société civile, qui peut contribuer à la solution d'un problème par le biais des corps intermédiaires, des associations, des ONG, des syndicats... ; (5) les individus (intellectuels, artistes, chefs d'entreprise), sachant que la solution aux problèmes de société passe souvent par une prise de conscience, un changement de comportement, une mobilisation.

4. La dialectique thèse-antithèse-synthèse

La dialectique est l'art de dépasser les contraires, donc l'opposition de la thèse et de l'antithèse. Par conséquent, la démarche n'est pleinement dialectique que lorsqu'elle débouche sur une synthèse. Qu'est-ce qu'une thèse ? C'est un point de vue, une proposition qu'on tient pour vraie et qu'on s'engage à défendre par des arguments. Puisqu'une composition veut convaincre, il est logique qu'elle avance une thèse. Qu'est-ce qu'une antithèse ? C'est un point de vue, une proposition opposée à celle exposée dans la thèse et qui constitue, avec elle, une antinomie.

Qu'est-ce qu'une synthèse ? C'est l'ultime étape d'un raisonnement, grâce à laquelle s'opère un dépassement des contraires.

La démarche dialectique exige d'être utilisée avec souplesse et lucidité. Les erreurs à éviter dans l'utilisation de cette structure de pensée sont bien connues. Première erreur : tirer automatiquement un plan d'ensemble de cette démarche, alors que certains sujets n'appellent nullement deux parties antagonistes. Deuxième erreur courante : se contredire d'une partie à l'autre. Troisième erreur : ne pas prendre clairement position dans la copie sous prétexte qu'on a formulé des arguments opposés. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'exposé de points de vue antagonistes est la voie royale d'une prise de position convaincue et convaincante (en conclusion, notamment). En fait, si cette démarche est pleinement légitime et intellectuellement féconde, c'est parce qu'elle permet d'explorer et d'exposer la complexité des problèmes : un même phénomène peut engendrer des conséquences opposées, une chose peut être vraie ou juste selon un certain angle de vue et fautive ou injuste selon un autre angle. La démarche dialectique permet notamment de traiter les sujets pour lesquels il importe de distinguer entre apparence et réalité, théorie et pratique : en effet, en matière politique ou sociale, une chose peut être théoriquement juste et pratiquement injuste. Si la démarche thèse-antithèse peut inspirer le plan d'ensemble, on la retrouve plus souvent encore à l'intérieur d'une même partie, d'un même paragraphe.

La synthèse constitue un dépassement de l'opposition entre la thèse et l'antithèse. Ce dépassement peut prendre diverses formes. (1) Le dépassement peut consister à montrer que la vérité se situe à mi-chemin de la thèse et de l'antithèse. La synthèse cherche alors à dégager une vérité médiane, plus complexe que celle envisagée jusque-là. Il faut réserver cette démarche aux sujets qui s'y prêtent expressément car il faut pouvoir, dans la synthèse, exposer des idées, des exemples et des arguments nouveaux et ne pas répéter platement, sous une autre forme, la thèse et l'antithèse. (2) Le dépassement peut également consister à montrer que le problème doit être replacé dans un contexte plus large, reconsidéré d'un point de vue supérieur. La synthèse cherche alors soit à relativiser le problème, soit, à l'inverse, à montrer qu'il est encore plus grave qu'on pouvait le croire, ou encore à montrer que l'on pourrait reposer le problème en des termes différents, sous un autre angle de vue. (3) Le dépassement peut consister à envisager des solutions, des remèdes. La démarche dialectique rejoint alors la démarche faits-causes-conséquences-remèdes. Il convient enfin de rappeler que, très fréquemment, la conclusion de la copie sert à elle seule de synthèse.

C. Conclusion

On a pu indiquer quatre grands principes de composition qui peuvent se combiner entre eux et qui permettent de créer un plan original. Deux ou trois parties sont également possibles ; elles doivent être équilibrées entre elles. Un premier principe de déploiement veut qu'on aille vers ce qui est plus important ou moins évident.

Un deuxième principe souligne que la réflexion, axée sur le présent, éclairée par des rapprochements avec le passé, doit s'ouvrir sur le futur. Un troisième principe veut que la réflexion envisage, dans un ordre variable, les faits (ou problèmes), leurs causes, les conséquences qu'ils entraînent et les solutions que les décideurs et acteurs peuvent proposer. Enfin, un quatrième principe indique que la réflexion peut être dialectique : l'antagonisme de la thèse et de l'antithèse doit être dépassé dans une synthèse (qui peut avoir lieu en conclusion).

VI. Les moments clefs de la copie achevée

A. L'introduction

C'est l'introduction qui crée la première impression et permet de capter l'attention du lecteur (*captatio benevolentiae*). L'introduction doit donc être très soignée, sur la forme et le fond. Il faut la rédiger intégralement au brouillon (pour ensuite la recopier au propre).

L'introduction doit remplir trois fonctions : amener et présenter le sujet, formuler le sujet et en expliciter la problématique, annoncer le plan de la composition. Une introduction ne doit pas déséquilibrer la copie ; elle doit, de ce fait, représenter environ 1/10^e de celle-ci (une copie de 2 500 mots doit consacrer environ 250 mots à l'introduction, 2 000 mots au développement, 250 mots à la conclusion).

Premier temps : amener le sujet. L'introduction a pour première fonction de conduire jusqu'au sujet. On ne peut donc pas partir du sujet dès la première ligne, puisqu'il faut précisément y arriver. L'entrée en matière découle donc d'une analyse précise de la nature du sujet. L'entrée en matière doit être en rapport non seulement avec le thème, mais aussi avec le problème à traiter. Il faut que, dès les premières lignes, sinon les premiers mots, le lecteur devine la nature du problème qui sera au centre de la réflexion. Pour accrocher l'attention et la curiosité du lecteur, il est expédient d'utiliser des mots de liaison qui soulignent le paradoxe, la contradiction, l'opposition (entre les apparences et la réalité, la théorie et la pratique, l'utopie et la réalité, etc.). La restitution du sujet dans sa lettre et, surtout, dans son esprit est obligatoire mais elle peut prendre des formes très variées dans la mesure où les libellés diffèrent profondément dans leur forme. Le cas le plus simple est celui où le libellé se résume à une question brève : il suffit alors d'intégrer celle-ci au texte que l'on rédige. Dans le cas où le libellé comprend une citation, il convient de la reproduire intégralement et de citer le nom de son auteur.

Deuxième temps : formuler la problématique. Ce moment poursuit le travail de mise en lumière du sujet. Il s'agit maintenant de dévoiler sa richesse, ses potentialités, son ampleur. Lorsque le sujet pose une question, il convient de prolonger celle-ci par d'autres questions ou par un commentaire. Lorsque le libellé consiste en une phrase thème, la nécessité de formuler la problématique est encore plus nette :

il convient d'expliciter et de décliner le problème fondamental associé au thème dans ses principales composantes.

Troisième temps : l'annonce du plan du développement. Elle sert de transition vers le développement. Cette phase de l'introduction est obligatoire car, grâce à cette annonce, le lecteur pourra anticiper la suite et sera donc mieux armé pour suivre le détail d'une pensée dont il connaît d'emblée les grandes étapes.

B. Les transitions

Au-delà de l'introduction, tout le développement doit donner au lecteur l'impression d'être pris en charge, guidé vers une conclusion qu'il devine et attend. Le fil directeur de la pensée doit être assuré par les transitions, par l'emploi judicieux des mots de liaison. Il convient de maîtriser chacun de ces « marqueurs » de la progression intellectuelle car il ne suffit pas que la pensée progresse régulièrement et logiquement : encore faut-il que le lecteur ait une conscience claire de cette progression et qu'il puisse suivre le raisonnement sans jamais être désorienté. Le lecteur doit constamment pouvoir se situer par rapport à ce qui précède et à ce qui suit et, par ailleurs, repérer et mémoriser ce qui est fondamental dans le discours. C'est le rôle des transitions.

Les transitions entre les parties. Une transition, par définition, commence par rappeler sous forme condensée ce qui vient d'être exposé puis annonce (avec toujours le même souci de concision, donc de clarté) ce qui va suivre. Concrètement, une transition entre deux parties, même concise, comporte au minimum deux phrases : la première résume ce qui précède et la seconde annonce ce qui suit. Ainsi le lecteur peut-il mémoriser l'essentiel de ce qui vient d'être établi avant d'être confronté à une nouvelle approche du problème : il n'est donc pas surpris par un changement de cap qui, sinon, pourrait apparaître comme un coq-à-l'âne ou une incohérence intellectuelle. Les transitions les plus abouties constituent des moments clés de la pensée puisqu'elles condensent ce qui était plus ou moins diffus et explicitent avec les mots abstraits les plus appropriés ce qui, parfois, était resté encore insuffisamment explicite. Par ailleurs, le mot de liaison situé au cœur de la transition (entre la première et la deuxième phrases : pourtant, or, par conséquent, etc.) éclaire fortement le rapport logique entre ce qui précède et ce qui suit. On peut donc dire qu'une transition aboutie (au même titre que l'introduction, les amorces et les fins de paragraphe ou encore la conclusion) est un élément fondamental d'une composition.

Les amorces de paragraphe et les liaisons. Puisque l'objectif général est de renseigner le lecteur sur la progression de la pensée, l'attaque de chaque nouveau paragraphe doit être particulièrement soignée. Grâce à l'amorce d'un paragraphe, on peut réaliser des opérations différentes. À l'aide d'un mot abstrait qui catégorise, d'une formule qui résume, on peut aider le lecteur, sans même qu'il s'en rende compte, à se faire une représentation synthétique du paragraphe précédent. À l'aide d'un mot (un adverbe de manière, par exemple) ou d'une formule plus longue, on peut

préparer le lecteur à un changement de point de vue. À l'aide des mots de liaison (en effet, néanmoins, donc, etc.), de mots ou de formules qui nomment le rapport logique unissant le paragraphe qui s'ouvre à ce qui précède, on peut éclairer le lecteur sur la nature du raisonnement en cours.

Mettre en relief l'essentiel. Il convient d'aller vers des considérations de plus en plus essentielles. Ainsi, à certains moments opportuns, on peut éveiller l'attention du correcteur par des mots ou des expressions qui donnent du relief à un paragraphe.

Soigner les fins de paragraphe qui doivent constituer des conclusions partielles s'imposant à l'esprit du lecteur. Dans l'idéal, la dernière phrase d'un paragraphe doit condenser l'esprit du paragraphe.

C. La conclusion

La conclusion ferme la copie en lui donnant son sens et son unité. Privée de conclusion, une composition semble s'être déployée pour rien. Voilà pourquoi une copie de concours doit absolument conclure. Les jurys de concours mettent souvent les candidats en garde contre la tendance à négliger la conclusion de leur analyse. La conclusion constitue l'image inversée de l'introduction. Alors que celle-ci est constituée des trois temps (entrée en matière, formulation du sujet, annonce du plan), la conclusion, elle, se compose de trois autres temps : le résumé des grandes lignes du développement, la formulation d'une réponse claire à la question posée dans l'introduction et l'ouverture finale éventuelle.

Premier temps : résumer la démonstration. Il faut rappeler les grandes étapes de la pensée ; cela présente l'avantage, juste avant la formulation d'une réponse longuement préparée, de formaliser une dernière fois la démarche intellectuelle suivie. Pour résumer ce qui précède, le mieux est de trouver d'autres mots, si possible plus frappants, de façon qu'ils se gravent dans l'esprit du lecteur. Le rôle de la première partie de la conclusion n'est pas de prolonger le développement en exposant des idées ou des exemples oubliés, de pallier les faiblesses de la copie, mais de faire le point sur ce qui a été acquis.

Deuxième temps : formuler la solution du problème. Cette réponse doit être prudente, nuancée, car les problèmes sont complexes et le développement a apporté des réponses différentes. Mais elle doit être aussi claire et précise. Cette réponse découle de tout le développement ; elle doit notamment être en cohérence avec l'ordre des parties et le poids relatif des thèses en présence. Pourtant, nombreuses sont les conclusions de copies de concours qui ne répondent pas à la question posée initialement ou qui répondent à une tout autre question.

Troisième fonction (facultative) : ouvrir une perspective. Aussi intéressant et important soit-il, un sujet ne représente toujours qu'un aspect particulier d'un plus vaste questionnement. Certes, on a largement fait le tour d'un problème, mais la réflexion n'est pas close sur elle-même, car ce problème est solidaire d'autres qu'on se contentera d'évoquer. Un problème ouvre sur d'autres questions qui sont en jeu

dans le problème étudié. L'ouverture finale permet au lecteur de prendre du recul par rapport à la question posée, mais il faut rappeler qu'elle n'est jamais obligatoire. Si l'on n'est pas sûr de la pertinence ou de la légitimité de cette ouverture, il vaut mieux la supprimer. Car il doit exister, entre le sujet traité dans le devoir et l'ouverture finale, un rapport intellectuel clair.

D. La gestion du temps de rédaction

Il faut apprendre à gérer au mieux les trois ou quatre heures que dure l'épreuve, par un entraînement régulier en temps limité durant la préparation lointaine du concours. Voici quelques suggestions sur la gestion du temps : l'important est de veiller à l'équilibre des tâches successives le jour du concours.

Étape de composition	Pour une durée de 3 h	Pour une durée de 4 h	Pour une durée de 5 h
Analyse du sujet	5 minutes	10 minutes	15 minutes
Recherche des idées	10 minutes	20 minutes	30 minutes
Établissement du plan détaillé	15 minutes	15 minutes	30 minutes
Rédaction	2 h 20 minutes	3 heures	3 h 30 minutes
Relecture	10 minutes	15 minutes	15 minutes

E. Conclusion

L'introduction doit être particulièrement soignée parce qu'elle donne la première impression du travail. Elle doit remplir trois fonctions : amener le sujet ; expliciter la problématique tirée du sujet ; annoncer le plan du développement (avec deux ou trois parties). Ce développement doit conduire le correcteur vers une conclusion qu'il pressent et à laquelle il aspire. Le fil conducteur de la réflexion est assuré par les transitions, par un emploi pertinent de connecteurs logiques et par l'emploi de formules qui disent explicitement ce qui est essentiel dans le raisonnement. La conclusion constitue l'image en miroir de l'introduction. Elle se compose de trois temps : le résumé des grandes articulations du développement ; la formulation d'une réponse claire et nuancée à la question posée en introduction ; l'éventuelle ouverture finale.

Ce manuel tout-en-un s'adresse à **tous ceux qui ont besoin d'éléments de culture générale et d'une méthodologie** en vue d'une épreuve sur un sujet d'ordre général.

L'épreuve de dissertation de culture générale a pour objectif d'évaluer chez les candidats les capacités de réflexion et d'argumentation, appuyées sur la lecture de grands textes. Ce sont ces deux caractéristiques qui ont guidé l'écriture de ce livre pédagogique.

Ce manuel comporte onze chapitres. Il y a tout d'abord un chapitre de méthodologie de la dissertation sur un sujet d'ordre général. Puis sont abordées d'un point de vue philosophique diverses thématiques qui croisent nombre de questions politiques, économiques, sociales et sociétales : culture, histoire, religion, éthique, droit, État, utopie, société, échange, travail et technique.

Chaque chapitre thématique présente une même structure :

- Un cours
- Un questionnaire qui permet de vérifier l'acquis des connaissances du cours (avec corrigé)
- Une dissertation rédigée de type concours ou un plan détaillé
- Une liste de questionnements et autres sujets possibles

On trouvera également, en fin d'ouvrage :

- Un glossaire des termes principaux
- Une bibliographie d'auteurs majeurs

L'auteur

Hubert BORDE, doyen honoraire de la Faculté de philosophie de l'ICT (Toulouse), docteur en philosophie de l'université de Sorbonne-Paris IV, enseigne la culture générale et les sciences sociales à Paris. Ses recherches portent sur la pensée politique thomiste et anglo-américaine.



9 782340 024557



www.editions-ellipses.fr